



Commerce international et santé

Rapport du Secrétariat

1. L'extension du commerce international et l'importance croissante des accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux présentent un large éventail d'occasions à saisir et de défis à relever pour la santé publique. L'OMS collabore avec la FAO, la CNUCED, l'OMC, la Banque mondiale et d'autres organisations pour élargir la base de données et fournir un appui technique, des instruments et une formation ainsi que des conseils aux Etats Membres leur permettant d'aligner leurs politiques en matière commerciale et sanitaire.

2. A sa cent seizième session, le Conseil exécutif a examiné un rapport sur le commerce international et la santé qui a présenté les faits nouveaux et décrit les activités de l'OMS dans le domaine du commerce et de la santé.¹ Il a ensuite examiné un projet de résolution proposé par plusieurs pays concernant la nécessité de promouvoir un dialogue constructif au niveau national et de fonder les politiques sur des bases factuelles solides pour que les pays puissent tirer le maximum de la libéralisation du commerce tout en réduisant, dans la mesure du possible, ses effets négatifs.²

3. Des amendements à ce projet de résolution ont été proposés et, à sa cent dix-septième session, le Conseil a repris l'examen du projet de résolution et des amendements proposés et adopté la résolution EB117.R5.³

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

4. L'Assemblée de la Santé est invitée à examiner le projet de résolution contenu dans la résolution EB117.R5.

= = =

¹ Document EB116/4.

² Voir le document EB116/2005/REC/1, procès-verbal des deuxième et troisième séances.

³ Voir le document EB117/2006/REC/2, procès-verbal de la sixième séance.